

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-15	
Nombre de Conseillers		L'an deux mille vingt-cinq le 28 mars	
En exercice : 11		Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 8		Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 mars 2025	
Votants : 7		Présents : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 7		FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël,	
Votes contre : 0		Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie, GACHET Stéphanie,	
Abstention : 0		Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
Préfecture		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Envoyé en préfecture le 03/04/2025 Reçu en préfecture le 03/04/2025 Publié le  ID : 073-217302777-20250328-202515-DE </div>	

Objet : Offre de prix concernant les travaux d'aménagement autour de la Chapelle d'Epernay

Monsieur Pravert Mikaël, impliqué dans cette délibération, décide de sortir de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'engager en urgence les travaux d'aménagement autour de la Chapelle d'Epernay. Il rappelle également que les travaux doivent se faire dans l'année 2025, avant le 19 décembre, afin de bénéficier d'une subvention de Grand Chambéry d'un montant de 25 000 €. Passé ce délai la commune ne pourra pas obtenir cette subvention.

Il rappelle également qu'il y a lieu de déplacer, au plus tard en juillet 2025, le transformateur et d'augmenter sa puissance compte tenu des travaux du lotissement. Enedis prendra à sa charge les frais engendrés.

Or, l'entreprise EF Maçonnerie qui a déposé un devis à faire savoir qu'elle ne pourrait intervenir en 2025.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Mr Pravert Mikaël à déposer une offre
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs aux travaux d'aménagement

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine, le 28 mars 2025

La secrétaire
Annie VIBERT




Le Maire
Philippe FERRARI